



UNIVERSITÉ
CAEN
NORMANDIE

INSCRIPTION OBLIGATOIRE
Ouverte à la formation continue
des professionnels

Inscriptions:
esther.camus@unicaen.fr

FACULTÉ DE DROIT & AES
U.F.R. DROIT
& SCIENCES POLITIQUES

COLLOQUE DE
L'INSTITUT DEMOLOMBE
(Equipe d'accueil 967)

Coordination:
Gilles Raoul-Cormeil



**L'habilitation
familiale:**

Examen critique
d'une nouvelle
mesure de
protection juridique

Vendredi 25 mars 2016

Faculté de droit de l'université de Caen Normandie
Campus 1 - Amphithéâtre Tocqueville



Présidence des débats :
M. Pascal Brillet, Magistrat, Conseiller à la Cour d'appel de Caen

8 h. 45 — Ouverture

**M. Thierry Le Bars, Doyen de la Faculté de droit -
Université de Caen Normandie**

9 h. 00 — L'actualité législative

La loi relative à la modernisation et à la simplification du droit et des procédures,

M. Jean-Marie Plazy, Professeur à l'Université de Bordeaux

L'ordonnance portant simplification et modernisation du droit de la famille
Mme Laurence Mauger-Vielpeau, Professeur à l'Université du Havre

Les lois relatives à la modernisation de notre système de santé et aux droits de la personne en fin de vie

Mme Annick Batteur, Professeur à l'Université de Caen Normandie

La loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement

Mme Anne Caron-Deglise, Magistrat, Président de chambre à la Cour d'appel de Versailles

10 h. 15 — Débat avec l'assistance, suivi d'une pause.

10 h. 45 — L'actualité jurisprudentielle

- Conditions de la mainlevée d'une mesure de protection judiciaire / la compétence du juge des tutelles français pour ouvrir et contrôler la mesure de protection d'une personne résidant en Belgique

M. Thierry Verheyde, Président de Chambre à la Cour d'appel de Douai

- Conditions de l'aide sociale et l'obligation alimentaire

Mme Sylvie Moisson-Chataigner, Maître de conférences à l'Université de Rennes

- Limitation de l'attribution de la charge tutélaire et dispense de rendre compte de la gestion / demande d'autorisation du mariage de la personne en tutelle / qualité d'ayant-droit pour mettre en œuvre la responsabilité civile du mandataire judiciaire à la protection des majeurs

M. Gilles Raoul-Corneil, Maître de conférences à l'Université de Caen Normandie

11 h. 45 — Le rôle de la famille dans la protection des personnes majeures au Québec

Me François Dupin, Avocat au Barreau de Montréal (Canada)

12 h. 00 — Débat avec l'assistance, suivi du repas.

Présidence des débats :
Mme Anne Caron-Deglise, Magistrat,
Président de chambre à la Cour d'appel de Versailles

A. Le choix de l'habilitation familiale

14 h. 00 — La saisine du juge des tutelles

Mme Laurence Mauger-Vielpeau, Professeur à l'Université du Havre

14 h. 20 — Le choix de la mesure et de ses organes d'exécution

M. Thierry Verheyde, Président de chambre à la Cour d'appel de Douai

B. Le fonctionnement de l'habilitation familiale

14 h. 40 — Le périmètre des pouvoirs de la personne habilitée sur les biens du majeur protégé

M. David Noguéro, Professeur à l'Université René Descartes

15 h. 00 — Débat avec l'assistance, suivi d'une pause.

15 h. 40 — L'habilitation familiale et la protection de la personne

Mme Annick Bateur, Professeur à l'Université de Caen

16 h. 00 — L'habilitation familiale et la disposition du logement de la famille

M. Jean-Marie Plazy, Professeur à l'Université de Bordeaux

16 h. 20 — Rapport de synthèse

M. Jean Hauser, Professeur émérite de l'Université de Bordeaux (Faculté de droit. - CERFAP)

17 h. 00 — Fin du Colloque.

Avec le partenariat des éditions LexisNexis

Les actes du Colloque paraîtront dans le Dossier du numéro 7/8. - Juillet-août 2016. avec les contributions complémentaires écrites de:

Mme Ingrid Maria, Maître de conférences à l'Université de Grenoble Alpes, sur « L'habilitation familiale à l'épreuve des principes directeurs du droit des majeurs protégés »

Mme Sylvie Moisdon-Châtaigner, Maître de conférences à l'Université de Rennes, sur « Le renouvellement et l'extinction de l'habilitation familiale »

M. Jérôme Leproux, Maître de conférences à l'Université de Caen Normandie, sur « L'intérêt de conclure un mandat de protection future »

Mme Nathalie Peterka, Professeur à l'Université Paris Est Créteil (Paris 12) sur « Le statut de la personne habilitée »

Direction scientifique :

Annick Bateur, *Professeur de droit privé à l'Université de Caen Normandie*,
Laurence Mauger-Vielpeau, *Professeur de droit privé à l'Université du Havre*,
et **Gilles Raoul-Cormeil**, *Maître de conférences en droit privé à l'Université de Caen Normandie*

Coordination : Gilles Raoul-Cormeil

La loi n°2015-177 du 15 février 2015 de simplification du droit et de la procédure a donné pouvoir au Gouvernement d'introduire dans le Code civil une nouvelle mesure de protection juridique que l'ordonnance n°2015-1288 du 15 octobre 2015 nomme « l'habilitation familiale ». Régi avec détails aux articles 494-1 à 494-12 du Code civil, le régime juridique de l'habilitation familiale exige une analyse critique au regard des institutions existantes (remèdes aux crises matrimoniales, mandat de droit commun, mandat de protection future, sauvegarde de justice, curatelle et tutelle). Les 12 textes s'insèrent dans un régime de droit commun fondé sur des principes directeurs du droit des majeurs protégés, le respect des droits fondamentaux de la personne protégée et de sécurité juridique des tiers. Pour autant, l'exclusion des personnes mariées, des collatéraux ordinaires et des alliés, comme l'étendue variable des pouvoirs de la personne habilitée, la suppression de la possibilité pour le juge des tutelles de désigner un subrogé parmi les mandataires judiciaires à la protection des majeurs constituent quelques unes des nombreuses questions que suscitait l'ordonnance à la veille de son entrée en vigueur fixée au 1er janvier 2016. Complétée par un décret d'application, l'ordonnance doit faire l'objet d'un projet de loi de ratification que le Gouvernement doit déposer au Parlement avant le 16 avril 2016. Assurément, tous les doutes que les nouveaux textes provoquent ne seront pas levés le 25 mars prochain, lorsque les spécialistes du droit des majeurs protégés croiseront leurs analyses sur cette nouvelle institution et ses premières applications.

Après s'être investi dans le commentaire de la loi n°2007-308 du 5 mars 2007 (Colloque des 15-16 mars 2008 : actes publiés in JCP, éd. N, n°36 du 5 sept. 2008 ; RDSS Oct. 2008, n°5), avoir interrogé les difficultés pratiques de sa mise en œuvre, (Colloque du 17 juin 2011 : actes publiés : Nouveau droit des majeurs pratiques : difficultés pratiques, Dalloz, coll. Thèmes & commentaires, sept. 2012, 306 p.), avoir déterminé le statut des mandataires judiciaires à la protection des majeurs (Colloque du 19 octobre 2012 : actes publiés in Dr. famille, déc. 2012, dossier, p. 13 à 31) et promu la plénitude de la protection des majeurs vulnérables dans leur personne et leurs biens suivant l'heureuse formule du Professeur Jean Hauser (Colloque du 21 mars 2014 : actes publiés in Le patrimoine de la personne protégée, LexisNexis, 2015, en partenariat avec l'Université de Bordeaux), l'Institut Demolombe (EA 967) propose de réunir tous les professionnels du champ tutélaire autour des spécialistes du droit des majeurs protégés pour expliquer le droit positif et l'éclairer de leurs réflexions personnelles.

Les interventions de l'après-midi, sur la présentation de cette nouvelle mesure nommée « l'habilitation familiale » seront précédées d'une matinée consacrée à l'actualité législative et jurisprudentielle du droit des majeurs protégés.